

JUIN 2026

# BULLETIN MUNICIPAL

## COMMUNE DE CHORGES





**Sommaire/Service infos** p. 2

**Edito/Focus/Commissions** p. 3-5

**Dossiers Finances** p. 6-9

**Attractivité du territoire** p. 9-11

**Aménagement/  
Projets majeurs** p. 12-13

**Développement durable/  
Environnement** p. 14

**Solidarité/Enfance/  
Jeunesse** p. 15

**Culture** p. 16

**Agenda** p. 16

**MAIRIE DE CHORGES**  
**5 Grande Rue - 05230 CHORGES**  
**Tél : 04 92 50 60 30**  
**Fax : 04 92 50 39 28**

**HORAIRE ACCUEIL MAIRIE**  
du lundi au vendredi :  
de **8h30 à 12h** et de **14h à 17h**  
[mairie@mairie-chorges.fr](mailto:mairie@mairie-chorges.fr)  
[www.mairie-chorges.fr](http://www.mairie-chorges.fr)

**Bulletin municipal** (Chorges) : ISSN 3097-1241  
**Directeur de la publication** : Jérôme ARNAUD  
**Rédaction, conception, mise en page** :  
Service communication, agents communaux  
et Conseil Municipal

**Crédits photos** : Office de Tourisme de Serre-Ponçon,  
Rémi MOREL, Olivier MILLEVILLE,  
Christian et Jany MÉRENTIER,  
**Impression**

Imprimerie de Haute Provence - 1 700 exemplaires





# Édito du Maire

Le 20 mars dernier, vous nous avez accordé votre **confiance pour porter les projets de notre belle commune de Chorges**.

Afin de ne pas perdre de temps et de prolonger la dynamique engagée durant la campagne municipale, nous nous sommes immédiatement mis au travail pour préparer notre année budgétaire. Grâce à la **gestion rigoureuse** menée ces dernières années, nous pouvons aujourd'hui engager dès 2026 des **projets d'envergure**, avec notamment la poursuite de la **rénovation de notre église classée aux monuments historiques**, ainsi que le lancement prochain de la **maison de santé pluriprofessionnelle**.

Dès les premières semaines de cette nouvelle mandature, nous avons également initié une **étude sur les commerces, en partenariat avec la Communauté de communes et l'Association des commerçants**, dont le bureau a été entièrement renouvelé. Fidèles à notre volonté de travail **collectif et de concertation**, nous vous avons sollicités afin d'orienter cette étude selon vos attentes et vos besoins de consommateurs.

Ce premier trimestre a été particulièrement intense, car l'installation d'une **nouvelle équipe municipale** nécessite la **remise en fonctionnement de l'ensemble des commissions de travail** ainsi que la **désignation des représentants** dans les différentes

instances communales, telles que le CCAS ou encore le SPIC de la Base Nautique.

L'**été** est désormais devant nous, une période essentielle pour notre **activité touristique**. Afin de rendre notre commune toujours plus agréable et accueillante, de nombreux **travaux de fleurissement et d'aménagement paysager** ont été réalisés. Une **décoration de la Grande Rue** viendra compléter ces aménagements afin de rendre notre village plus festif et attractif.

Dans ce bulletin municipal, vous pourrez découvrir **les actions prévues pour l'année 2026**.

Très prochainement, comme nous nous y étions engagés dans notre programme, **nous viendrons à votre rencontre afin d'enrichir nos réflexions et nos démarches pour le développement et l'amélioration de notre village et de nos hameaux**.

**Je souhaite à l'ensemble des Caturiges un très bel été**, à la fois festif, reposant et riche de beaux moments, qu'il soit consacré au travail ou aux congés pour ceux qui auront la chance d'en profiter.

Très cordialement,

**Jérôme ARNAUD**  
Maire de Chorges

## Focus

### Label " Pavillon Bleu " 2026



À Chorges, les plages de la Baie Saint-Michel et Chanteloubes hissent le Pavillon Bleu 2026 ! Un label exigeant, créé en 1985, qui reconnaît notre engagement pour la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité et l'accueil de tous les publics. Une reconnaissance du travail collectif pour préserver cet espace naturel exceptionnel.

**Rendez-vous cet été sur les plages de Serre-Ponçon pour profiter d'un cadre naturel préservé et labellisé.**

## Navette " Chorges Chanteloubes "

La navette de Chanteloubes sera en service **à partir du samedi 4 juillet 2026 jusqu'au dimanche 23 août 2026**, avec un départ toutes les 50 minutes de 10h à 19h10. Le dernier retour depuis Chanteloubes est à 19h35 !

**À noter : les dimanches, l'arrêt « Chorges-Gare » n'est pas desservi en raison du marché.** Les passagers sont invités à se rendre à l'arrêt « Chorges-Ecoles ». Pensez à consulter les horaires des navettes sur notre site : [www.mairie-chorges.fr](http://www.mairie-chorges.fr)





# Nouveau mandat, nouvelle organisation



À l'issue des élections municipales de mars dernier, **les Caturiges ont choisi d'accorder leur confiance à la liste conduite par Jérôme ARNAUD.**

Le premier conseil municipal a marqué le lancement du nouveau mandat avec l'élection du Maire, la détermination du nombre d'adjoints et leur désignation. Jérôme ARNAUD a été élu Maire à l'unanimité, tout comme l'ensemble des adjoints proposés.



## UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

La municipalité s'appuie sur une organisation claire :

### • 5 adjoints en charge des principaux domaines de l'action communale

|                         |                         |                                                                                          |
|-------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Jérôme ARNAUD</b>    | Maire de Chorges        | 1 <sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes                              |
| <b>Maxence EINAUDI</b>  | 1 <sup>er</sup> adjoint | Finances, vie associative et sportive                                                    |
| <b>Bénédicte DUBOYS</b> | 2 <sup>e</sup> adjointe | Affaires scolaires, restauration,<br>Conseillère communautaire                           |
| <b>Serge COMBE</b>      | 3 <sup>e</sup> adjoint  | BNPA, Baies Saint-Michel/Chanteloube,<br>Camping municipal                               |
| <b>Béatrice DURAND</b>  | 4 <sup>e</sup> adjointe | Affaires Sociales, petite Enfance, Vice-présidente du CCAS,<br>Conseillère communautaire |
| <b>Marc GALDI</b>       | 5 <sup>e</sup> adjoint  | Commerces, Tourisme,<br>Conseiller communautaire                                         |

### • 3 conseillers délégués pour des missions spécifiques

|                           |                                 |                                                            |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Michel PEYRON</b>      | Conseiller municipal délégué    | Forêt, prévention des risques,<br>Conseiller communautaire |
| <b>Marie-Cécile LAINE</b> | Conseillère municipale déléguée | Ressources humaines,<br>Conseillère communautaire          |
| <b>Marie-Line GIRARD</b>  | Conseillère municipale déléguée | Attractivité du territoire, communication                  |

### • L'ensemble des conseillers municipaux mobilisés

|                           |                                       |
|---------------------------|---------------------------------------|
| <b>Philippe BLANCHET</b>  | Conseiller municipal                  |
| <b>Jean-Pierre BORDAS</b> | Conseiller municipal                  |
| <b>Simone ESPINASSE</b>   | Conseillère municipale                |
| <b>Gina BERTRAND</b>      | Conseillère municipale                |
| <b>Michèle DAVID</b>      | Conseillère municipale                |
| <b>Patrice MENNECHEZ</b>  | Conseiller municipal                  |
| <b>Marianne JUILLET</b>   | Conseillère municipale                |
| <b>Yann BOISLEVE</b>      | Conseiller municipal                  |
| <b>Jerome ESCALLIER</b>   | Conseiller municipal                  |
| <b>Anne LABEYRIE</b>      | Conseillère municipale                |
| <b>Audrey BONNEFONT</b>   | Conseillère municipale                |
| <b>Vincent BONNARDEL</b>  | Conseiller municipal et communautaire |
| <b>Thomas LE GOFF</b>     | Conseiller municipal                  |
| <b>Michèle GAILHANOU</b>  | Conseillère municipale                |







## Des commissions pour agir

Des commissions de travail ont été mises en place afin de préparer et suivre les projets municipaux.

### Les commissions institutionnelles

#### 1. Commission d'appel d'offres :

Son rôle est consultatif. Dans le cadre d'un appel d'offres lié à des travaux par exemple, la commission émet un avis quant à l'attribution d'un marché, demande une négociation, invalide potentiellement une offre ou déclare infructueux une procédure.

#### 2. Commission consultative des impôts directs :

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à

l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile.

Elle détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, participe à l'évaluation des propriétés bâties, participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

#### 3. Commission de contrôle des listes électorales :

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité

des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

La commission doit opérer ce contrôle au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour précédant le scrutin). Elle exerce ici un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire compétent pour y procéder.

### Les commissions thématiques

| Commission Thématique              | Sous-commission                                               |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| AFFAIRES SCOLAIRES / ENFANCE       | Restauration<br>Accueil de loisirs<br>École                   |
| AFFAIRES SOCIALES                  | Petite enfance<br>Maison Santé / MARPA                        |
| AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE          | Urbanisme / PLU                                               |
| TRAVAUX                            | Voirie Réseaux / bâtiments                                    |
| ENVIRONNEMENT                      | Agriculture et Forêts                                         |
| JEUNESSE / SPORT / VIE ASSOCIATIVE |                                                               |
| ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE         | Tourisme, Commerces et Animations<br>Petites Villes de Demain |
| CULTURE                            | Médiathèque, programmation culturelle                         |

Les commissions municipales sont des commissions d'étude et/ou de concertation. Elles émettent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétences, et qui doivent être soumises au conseil municipal.

**Les comités consultatifs extra-municipaux :** La municipalité souhaite renforcer la participation citoyenne à travers des comités consultatifs ouverts aux habitants et aux associations, (transition environnementale, patrimoine, déplacements, autres thématiques proposées au fil du mandat).

**Les Caturiges seront invités à participer activement à la vie et aux projets de la commune.**



# Le vote du budget 2026

Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un **acte juridique** qui prévoit et autorise des dépenses et des recettes.

Pour rappel, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget.

D'un côté, la **section de fonctionnement** assure la **gestion quotidienne** et la mise à disposition des services dont vous pouvez bénéficier tout au long de l'année.

La **section d'investissement**, quant à elle, **prépare l'avenir**. Elle est liée aux projets qui feront varier durablement la consistance du patrimoine de la collectivité.

Notre priorité reste avant tout de **faciliter la vie de tous** en y intégrant la notion de **bien-vivre et de proximité**.

## Comptes financiers uniques 2025

À partir de 2026, l'approbation des comptes des collectivités territoriales repose sur le vote par le conseil municipal du **Compte Financier Unique (CFU)**. Ce CFU remplace :

Le Compte administratif (qui retraçait les réalisations effectives et permettait de comparer les prévisions et l'exécution) et le Compte de Gestion (document qui était établi par le comptable public, qui certifiait la concordance entre la comptabilité administrative et la comptabilité de la trésorerie).

Le **résultat cumulé du CFU intègre non seulement le résultat de l'exercice en cours, mais aussi les reports des exercices antérieurs, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires.**

|                 |                    |               |
|-----------------|--------------------|---------------|
| Budgets Annexes | ( Budget Principal | + 1 207 229 € |
|                 | Eau                | + 83 679 €    |
|                 | BNPA               | + 91 764 €    |
|                 | Camping municipal  | + 44 857 €    |
|                 | CCAS               | + 33 374 €    |
|                 | Restauration       | - 188 914 €   |

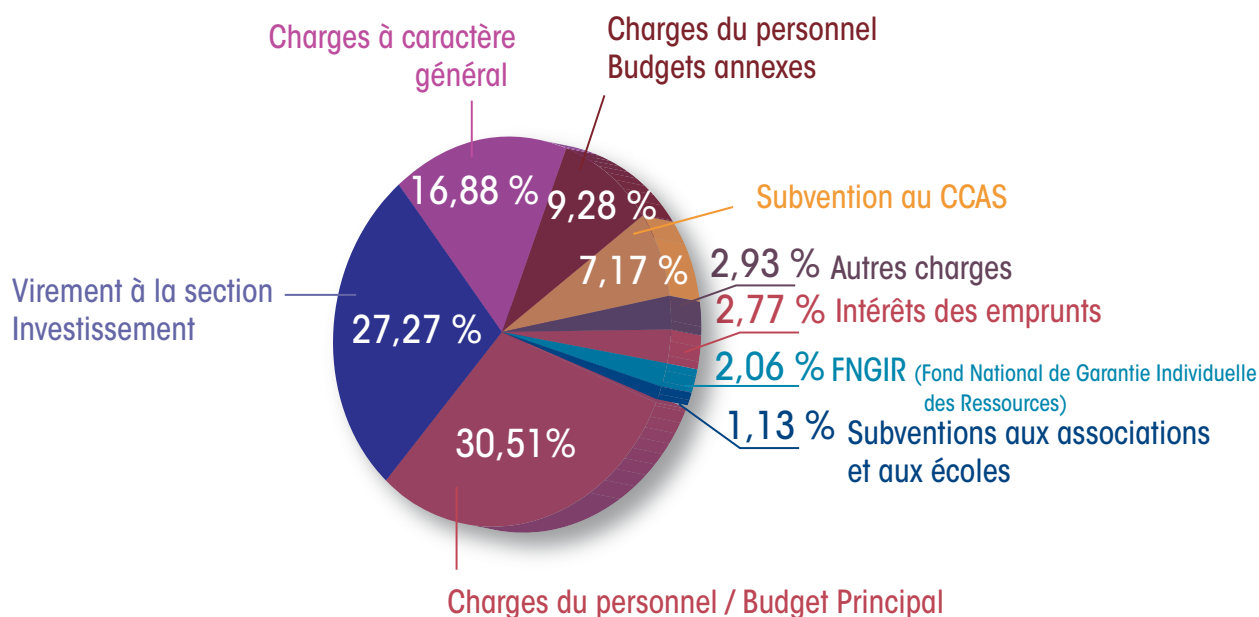


# Répartition du budget principal 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le 27 avril 2026 et il se décompose de la manière suivante :

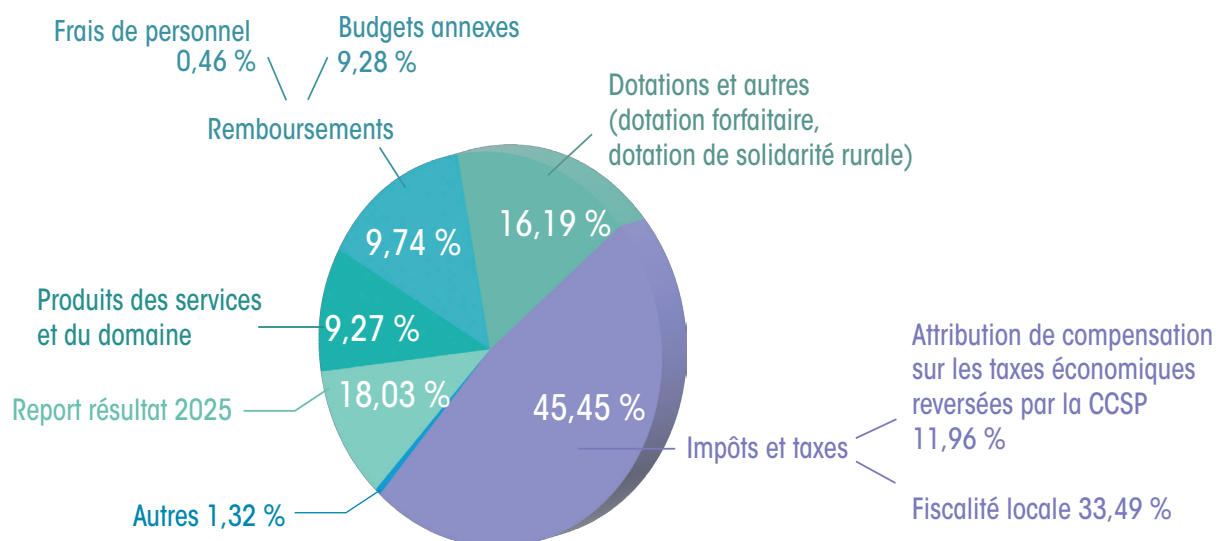
## 1/ Budget fonctionnement 2026

### Dépenses de fonctionnement



**TOTAL DÉPENSES : 6 694 277 €**

### Recettes de fonctionnement



**TOTAL RECETTES : 6 694 277 €**

## 2/ Budget en investissement 2026

### Dépenses en investissement

|                                                 |           |                                                           |           |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Acquisition terrains                            | 101 970 € | Bâtiments publics                                         | 36 220 €  |
| Ligne de self cantine                           | 31 522 €  | Zone sportive (algéco club vélo, serrure tennis)          | 7 000 €   |
| Locaux commerciaux bâtiment OTI *               | 514 000 € | CTM** (acquisition véhicules et balayeuse - matériels...) | 168 279 € |
| Travaux voirie, entrée ville, trottoir          | 101 763 € | Médiathèque (mobiliers et signalétique)                   | 57 986 €  |
| Début des travaux de la MSP                     | 242 000 € | Salle des fêtes (Tables chaises caisson sono)             | 5 000 €   |
| Église MO Tranche 2                             | 172 320 € | Panneaux de signalisation                                 | 7 000 €   |
| Éclairage public                                | 52 645 €  | Numérotation des rues                                     | 900 €     |
| Révision du PLU (1ère tranche)                  | 20 000 €  | Mobilier urbain                                           | 4 106 €   |
| Ecole maternelle (voiles ombrages)              | 3 000 €   | Réserve collinaire                                        | 15 025 €  |
| Ecole élémentaire (opacité fenêtre, ombrage...) | 46 996 €  | Défense incendie                                          | 35 550 €  |
| Mobilier bureau et informatique                 | 9 000 €   | Déficit d'investissement reporté                          | 267 111 € |
| Dotation initiale EPIC BNPA                     | 70 000 €  | Remboursement capital des emprunts                        | 395 000 € |
| Sub. d'investissement versée à l'EPIC BNPA      | 30 000 €  | Intégration frais études                                  | 500 000 € |
| BNPA cuisine                                    | 385 781 € | Remboursement crédit relais subvention                    | 800 000 € |
| Service entretien (machine à laver)             | 600 €     | Enveloppe OPAHRU (aides aux travaux)                      | 12 500 €  |
| Requalification cours écoles                    | 44 430 €  |                                                           |           |

\*OTI : Office de tourisme intercommunal \*\*CTM Centre Technique Municipal

**TOTAL DÉPENSES : 4 137 704 €**

La commune poursuit son programme d'investissements pour accompagner l'évolution du territoire. **Les chantiers de rénovation de la BNPA et d'extension de la cuisine centrale arrivent à leur terme.**

**L'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) ouvrira prochainement, intégrant deux nouveaux locaux commerciaux** (un snack et un magasin de vélos) qui renforceront l'offre de services.

En parallèle, deux projets majeurs débiteront en 2026 : **la seconde tranche des travaux de l'église et la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)**, destinée à améliorer l'accès aux soins.

Pour soutenir ces réalisations tout en préservant la qualité des services municipaux, la municipalité a décidé d'ajuster **les taxes foncières de 2,5 % et de maintenir une majoration spécifique sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.**

Cette évolution s'inscrit dans une gestion financière responsable et maîtrisée.

**La BNPA change de mode de gestion** pour disposer d'un fonctionnement plus souple et plus efficace, mieux adapté à son développement après les importants travaux de modernisation. En devenant un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la structure gagne en réactivité et en capacité d'action, tout en restant pleinement contrôlée par la commune. Ce nouveau statut permettra d'assurer une gestion plus performante au service des usagers et de l'attractivité de la baie Saint-Michel.

|                                                  | Taux 2025 | Taux 2026 |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Taxe foncière sur le bâti                        | 46 %      | 47,15 %   |
| Taxe foncière sur le non bâti                    | 121,94 %  | 124,99 %  |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 10,12 %   | 11,82 %   |



## Recettes en investissement

|                                                                                     |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Zone sportive                                                                       | 47 000 €    |
| Église (subvention CD05 tranche 1 et subvention DRAC tranche 2)                     | 64 225 €    |
| Écoles (subvention FIDP visiophone)                                                 | 800 €       |
| Bâtiments publics (cadran solaire subv CD05)                                        | 3 825 €     |
| Médiathèque ( subv équipement multimédia CD05 et Région)                            | 2 638 €     |
| Locaux commerciaux OTI (DETR et espace valléen OTI)                                 | 156 130 €   |
| BNPA cuisine (Région, solde CD05, DETR, DSIL, solde fonds vert)                     | 878 862 €   |
| Dotations, fonds divers (FCTVA 78 000 €, TAM 15 000 €, Don et legs Église 43 000 €) | 136 611 €   |
| Excédent de fonctionnement capitalisé                                               | 285 409 €   |
| Vente ZA nouveau terrain à la CCSP + vente terrains                                 | 106 911 €   |
| Intégration frais étude (Opérations d'ordre)                                        | 500 000 €   |
| Opération d'ordre de transfert entre sections (Der. lot ZA opérations de déstock.)  | 60 100 €    |
| Dotation initiale EPIC BNPA                                                         | 70 000 €    |
| Virement de la section de fonctionnement                                            | 1 825 193 € |

**TOTAL RECETTES : 4 137 704 €**

## Attractivité du territoire



## La BNPA prête pour une nouvelle saison !

Située dans un cadre exceptionnel, la Base de Nautisme et de Plein Air (BNPA) à la baie Saint-Michel, dirigée par Delphine SANDRIN depuis 3 ans, accueille tout au long de la saison **des scolaires, colonies de vacances, groupes et particuliers en quête d'activités nautiques, de loisirs ou d'un lieu de séjour.**

Les activités nautiques sont accessibles de mai à septembre, il est également possible d'organiser un séjour ou un séminaire tout au long de l'année.

**La BNPA est une structure d'accueil dotée d'une capacité de 85 lits.** C'est un véritable camp de base ou point de départ qui offre de nombreuses activités : **voile, kayak, paddle, aviron, randonnée, VTT, escalade, parapente, ski...** Grâce à cette offre variée, la BNPA confirme son rôle d'équipement majeur du territoire au service du sport, du tourisme et de l'accueil des publics.

**Venez profiter des activités proposées !**  
**INFOS / RÉSERVATION : 06 19 60 07 42**



## Étude commerciale du centre-ville

La Communauté de communes de Serre-Ponçon lance une démarche ambitieuse pour **renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes** d'Embrun et de Chorges. Avec l'appui des deux communes et un cofinancement de la Banque des Territoires, elle engage une **mission de 18 mois** visant à diagnostiquer la situation commerciale, construire un plan d'actions partagé et en assurer la mise en œuvre opérationnelle.

La démarche s'inscrit dans la continuité du programme Petites Villes de Demain et de la stratégie économique intercommunale.

Elle répond aux enjeux de vacance commerciale, d'évolution des modes de consommation et de soutien au commerce de proximité.

**Le cabinet AID** est chargé d'un accompagnement en trois étapes :

- **Diagnostic approfondi (avril-juin),**
- **Plan d'actions co construit (juillet-septembre),**
- **Mise en œuvre opérationnelle (sept.-mars 2027).**

**La première phase (diagnostic), démarrée en avril 2026,** a permis d'établir un état des lieux précis du fonctionnement commercial :

- Une **déambulation** avec les élus a permis de recueillir les premiers retours terrain.
- Une **enquête auprès des commerçants et artisans** (19 répondants).
- Une **enquête clientèle** (habitants, visiteurs, touristes) pour mieux comprendre les attentes et habitudes (338 répondants).
- **Atelier de travail multi-acteurs.**
- **Comité de suivi** : présentation du diagnostic.

**La réussite de cette étude repose sur l'implication de tous** : élus, commerçants, chambres consulaires, associations, habitants, partenaires institutionnels et acteurs du tourisme. L'objectif partagé : **des centres-villes vivants, attractifs et adaptés aux besoins actuels et futurs.**



## Fête de la musique à Chorges 2 jours de concerts et d'animations !

**Chorges en musique 20 & 21 juin** - À l'occasion de la Fête de la Musique, la commune de Chorges vous invite

à profiter de deux journées festives mêlant concerts, animations et moments de convivialité au cœur du village. Un rendez-vous musical à partager en famille ou entre amis, avec des animations tout au long du week-end.

### Samedi 20 juin

Les animations débuteront à **16h à la médiathèque** avec une session de Just Dance. **À partir de 17h**, rendez-vous Place Lesdiguières pour des scènes ouvertes animées par Pierre Antollin.

La soirée se poursuivra ensuite Place du Fort dès 19h avec une initiation à la danse argentine, suivie des concerts de **La Loca, Retour d'Est et Why Not Leon**, dans une ambiance festive jusqu'au bout de la nuit.

Une buvette et plusieurs foods trucks seront présents sur place tout au long de la soirée.

### Dimanche 21 juin

Dès 11h, la **Batucada Unidos de Gap** animera le marché avec un concert Place Lesdiguières avec un final Place du Fort. **À partir de 12h, scènes ouvertes et foods trucks** vous attendent sur la Place du Fort pour prolonger l'ambiance musicale et conviviale.

**L'après-midi se clôturera** par un voyage sonore proposé par **Alpes Instruments**, autour des instruments traditionnels, **de 16h à 18h.**

**Un week-end placé sous le signe de la musique, du partage et de la bonne humeur au cœur de Chorges.**





## Soirées estivales à Chorges : marchés nocturnes & scènes d'été

Tous les mercredis du 8 juillet au 26 août, le cœur du village s'anime pour des soirées estivales festives et conviviales.

■ **Les marchés nocturnes, avec plus de 70 exposants et artisans** vous donnent rendez-vous de 18h30 à 23h dans la Grande Rue de Chorges, dans une ambiance chaleureuse.

■ **La programmation des " Scènes d'Été "** vous invite à découvrir une diversité de styles et de talents lors de concerts en live, de 21h à 23h.

Que vous aimiez les rythmes endiablés, les mélodies envoûtantes ou les sons plus décontractés, il y en aura pour tous les goûts !

**8 juillet** : Skapakaré – Ska

**15 juillet** : Les Mell's – Swing déjanté & rythmiques improvisées

**22 juillet** : Tchologo – Afro blues rock

**29 juillet** : Lady Bird'z – Rhythm'n blues, soul & funk

**5 août** : La Rif et Nos Men – Rap & Hip-hop

**12 août** : Menthe Poivrée – Reggae, blues & swing

**19 août** : CTRL C - CTRL V – Reprises tout public

**26 août** : Dizzy Gelagio – Swing

Venez nombreux partager ces soirées d'été animées à Chorges !



## Concours des balcons, jardins et nouveauté 2026 : un prix spécial sera décerné au plus beau vélo fleuri !

Vous aimez embellir votre balcon, votre jardin ou votre devanture ? La commune de Chorges vous invite à participer au concours des balcons, jardins et vélos fleuris **jusqu'au 10 juillet 2026**.

**En fleurissant vos espaces, vous contribuez à rendre notre village toujours plus agréable, accueillant et coloré tout au long de l'été.**

Un jury local viendra découvrir et apprécier vos réalisations durant la seconde quinzaine de juillet. Des bons d'achat récompenseront les participants les plus créatifs et fleuris.

**Pour vous inscrire, contactez la mairie :**

04 92 50 60 30

mairie@mairie-chorges.fr



# L'OPAH-RU de Serre-Ponçon : un dispositif de rénovation et d'adaptation des logements

Ce dispositif, porté par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, permet de mobiliser des subventions et de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour réhabiliter les logements.

### ■ CE QUE PROPOSE L'OPAH-RU

L'objectif est de transformer votre logement pour qu'il reste confortable et sûr malgré les années qui passent, d'informer, et de conseiller sur les aides. Il est proposé différents accompagnements :

- Diagnostic personnalisé,
- Ingénierie technique,
- Plan de financement,
- Suivi administratif.

■ **POUR QUI ?** Tous les habitants de la commune de Chorges peuvent bénéficier de renseignements techniques et d'aides financières (sous conditions de ressources).

### ■ QUEL TYPE DE TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

- Travaux de mise aux normes des logements,
- D'économie d'énergie,
- D'adaptation à la perte d'autonomie ou aux handicaps,...

### ■ LES PROCHAINES PERMANENCES À CHORGES

Les rencontres se font en mairie de Chorges, de 9h00 à 12h00, uniquement sur rendez-vous :

**Vendredi 12 juin 2026**

**Vendredi 10 juillet 2026**

**Vendredi 7 août 2026...**

### ■ COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Il est impératif de contacter l'opérateur SOLIHA Alpes du Sud, chargé de l'accompagnement en amont pour convenir d'un RDV :

- Téléphone : **04 92 51 53 34**
- E-mail : [contact.hautesalpes@solihha.fr](mailto:contact.hautesalpes@solihha.fr)



**Consulter le premier bilan encourageant de l'OPAH-RU :**

[www.mairie-chorges.fr/actualites/re-novation-logements-permanents-premier-bilan-encourageant-lopah-ru](http://www.mairie-chorges.fr/actualites/re-novation-logements-permanents-premier-bilan-encourageant-lopah-ru)

## ZOOM INFO VOLET ADAPTATION



budget, agissant ainsi en prévention contre les chutes et évitant de nombreuses hospitalisations.

Bien vieillir chez soi grâce à l'OPAH-RU de Serre-Ponçon !

Le maintien à domicile est un enjeu majeur. Les habitants de la Communauté de communes de Serre-Ponçon peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit « clé en main » pour sécuriser son logement tout en optimisant son



## Restauration de l'Église de Chorges : deuxième tranche

Le diagnostic initial de l'Église Saint-Victor, classée aux monuments historiques, avait été établi par l'architecte du patrimoine Stéphane Berhault (agence AEDIFICIO) et prévoyait de séquencer les travaux de restauration de l'église en trois tranches. La première a été achevée au printemps 2025, et a permis la rénovation du clocher et des deux chapelles.

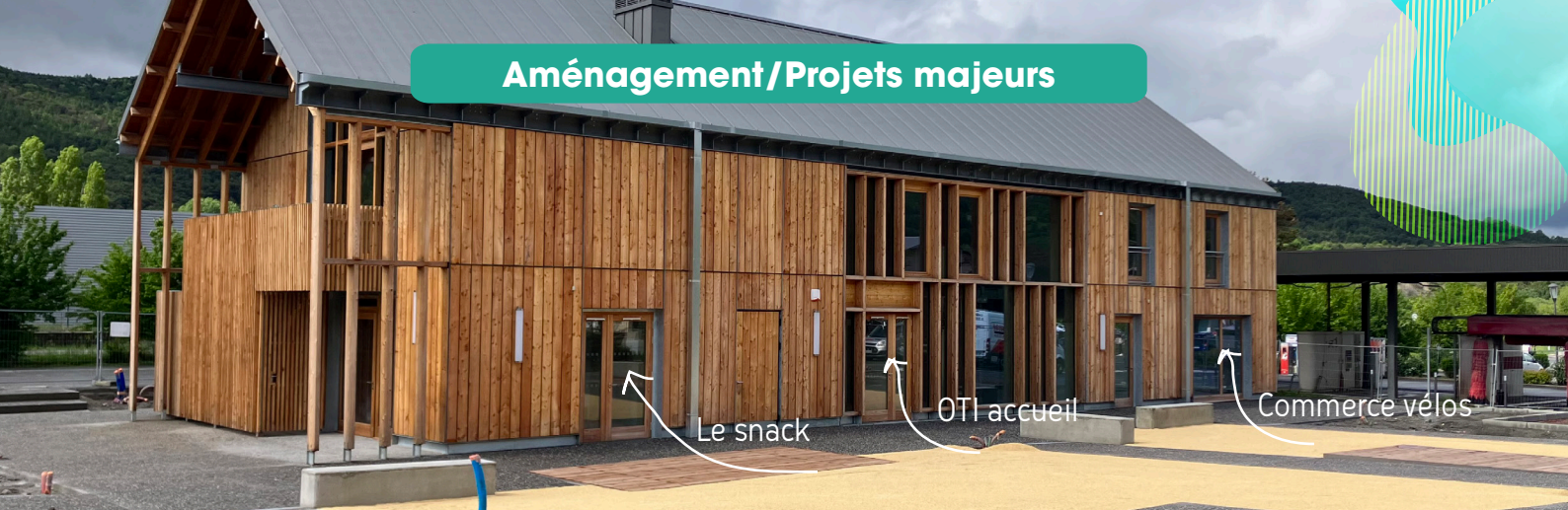
Lors de cette deuxième tranche de travaux, il est prévu de restaurer les élévations intérieures de la nef et

du chœur, ainsi que l'ensemble des voûtes ; les sas d'entrée seront modifiés pour une meilleure harmonisation avec l'édifice classé, le portail d'entrée sera réouvert et l'escalier de la tribune modifié. Les travaux devraient pouvoir débuter cet automne.

Les offices réguliers seront relocalisés dans les églises et chapelles alentours durant le temps des travaux, tandis que les offices de plus grande ampleur (Toussaint, Noël, Pâques...) seront célébrés à la salle des fêtes.







## Office du tourisme Intercommunal : ouverture imminente !

**L'office du tourisme intercommunal (OTI) prépare ses cartons, tandis que les deux commerces finalisent leur aménagement.**

Le nouveau bâtiment de l'OTI va bientôt ouvrir ses portes ! Les dernières finitions intérieures sont époussetées, les espaces extérieurs commencent à être aménagés... l'entrée de ville Ouest est en train de se revêtir de son nouveau visage !

Il faudra cependant encore patienter un peu pour les **plantations des arbres de haute tige**, qui se feront à l'**automne** afin d'optimiser leur reprise.

**L'accueil du public de l'office du tourisme se fera au centre du bâtiment** ; Ses locaux administratifs sont situés à l'étage, ainsi qu'une salle de réunion de la Communauté de communes.

Au rez-de-chaussée prennent place des sanitaires publics, ainsi que **deux commerces**.

Le local commercial, situé du côté du rond-point, abritera une **petite restauration rapide**, proposant un bar à salade et poke bowl, ainsi que des gratins et plats chauds.

Le second local commercial, situé côté Ouest, proposera lui une **offre complète autour du vélo** : location et vente de vélos électriques, sorties accompagnées, conseils d'itinéraires, service logistique, ainsi qu'un atelier de réparation de vélos....

**Les équipes dynamiques de ces deux commerces sont à pied d'œuvre afin d'ouvrir pour la saison estivale !**

Porte d'entrée du territoire de Serre-Ponçon, ce nouveau bâtiment permettra de **valoriser le territoire intercommunal et celui de la commune de Chorges**.

## Poursuite des travaux de la Digue des Moulettes



La mise en sécurité de la rive droite du torrent des Moulettes continue avec la **restauration de la digue de protection**. Historiquement l'ouvrage a connu des réparations rapides avec les moyens financiers et techniques de l'époque.

Cette restauration révèle des points techniques divers. **Les découvertes des différentes structures de la digue conditionnent l'avancement des travaux**. À ce jour, un problème technique, nous oblige à faire appel à un bureau d'études structure afin de dimensionner la reconstruction et de garantir la solidité de l'ouvrage.

**Le montant de la première tranche est de 257 000 € ( 215 000 € en 2025 et 42 000 € en 2026).**

**Cette digue retrouvera, prochainement son aspect historique et sa fonctionnalité.**





## Une ville plus verte : Chorges poursuit sa végétalisation

En 2026, la commune de Chorges poursuit son **programme de végétalisation** afin d'améliorer le cadre de vie et valoriser les **espaces publics**. De nouveaux massifs fleuris seront créés, notamment **aux entrées de ville, avec des aménagements à la fois esthétiques et durables**.

La commune développe également **une gestion plus respectueuse de l'environnement** : réduction des interventions intensives, préservation de zones naturelles et choix de végétaux adaptés au climat local et peu gourmands en eau.

Parmi les projets phares figurent la création d'un **jardin éphémère** à l'entrée Ouest, la valorisation de l'entrée Gap avec des **arbres fruitiers** et **des rosiers** favorisant la biodiversité, ainsi que l'installation de **deux spirales aromatiques** à vocation esthétique et pédagogique.

## Une végétalisation innovante au cimetière

La commune de Chorges expérimente la végétalisation du cimetière avec le semis de **Koeléria, une graminée adaptée aux milieux secs**.

Résistante à la sécheresse et peu exigeante en entretien, cette plante permet de végétaliser certaines zones en remplacement des surfaces minérales, tout en conservant un aspect soigné.

Cette démarche contribue à **limiter le désherbage et l'usage de produits phytosanitaires, tout en offrant aux visiteurs un environnement plus naturel et apaisé**.



Chorges  
VILLE PROPRE !



## Agissons tous pour une commune propre : pensez à ramasser les déjections de votre chien

Lors de vos promenades, **n'oubliez pas de ramasser les déjections de votre chien**. Utilisez les sacs mis à disposition par la commune pour **assurer la propreté de notre environnement**.

Il est également important de rappeler que cette pratique est encadrée par la législation : selon l'article R633-6 du Code pénal, le **non-respect de cette obligation peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 135 euros**.

Respecter cette règle est essentielle pour préserver la qualité de vie de tous, qu'il s'agisse de résidents, de promeneurs ou d'enfants.

En adoptant une attitude responsable, vous contribuez à maintenir notre commune propre, agréable et accueillante pour tous.





## Trophée de la crèche pour son projet " Le jardin des sens "

La crèche municipale de Chorges a été récompensée du **Trophée des métiers de la petite enfance 2026 pour son projet « Le Jardin des Sens »**, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition des Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance, organisée par le Département des Hautes-Alpes et ses partenaires de l'État.

La remise des prix s'est tenue le 7 avril à la **Cinémathèque de montagne**. Le jury a salué un projet construit au fil des années, soulignant sa cohérence, son **caractère innovant et la qualité des outils pédagogiques mis en place pour offrir aux enfants un environnement éducatif stimulant et ouvert sur la nature**.

Le projet associe **éveil sensoriel, bien-être, découverte de l'environnement et développement de l'enfant à travers trois espaces complémentaires** : un potager pédagogique, une cabane sensorielle et un mur musical réalisé à partir d'objets recyclés.

Le jury a également mis en avant **l'implication des familles, des professionnels de la crèche et des partenaires**, qui contribuent à faire de ce projet un véritable outil de cohésion au sein de la structure.

Ce projet a pu voir le jour grâce au **soutien de la mairie de Chorges, de la CCSS 05, du service PSOA ainsi que des services techniques et des espaces verts**.

La crèche municipale **remercie chaleureusement le jury pour cette distinction**, qui vient reconnaître l'engagement, la créativité et le professionnalisme des équipes auprès des enfants et des familles.



## Stage d'été à l'Accueil Collectif de Mineur (ACM)

Les inscriptions de l'été à l'accueil de loisirs ont commencé, via le Portail Famille. **L'accueil est ouvert tous les jours du 6 juillet au 21 août**. Nous accueillons les enfants à compter de 3 ans révolus. Les enfants seront répartis dans les groupes d'âge suivants : **3 ans : les louveteaux, 4/5 ans : les p'tits loups, 6/7/8 ans : les loupiots, 9/10 ans : les loups, 11/15 ans : les alphas**.



Pour les alphas, des activités spécifiques seront proposées la semaine du 10 au 14 août. Pour les louveteaux et les p'tits loups, une veillée sera proposée le mardi 21 juillet, au camping de la baie Saint-Michel. 4 séjours à la baie Saint-Michel sont proposés tout au long de l'été :

### Organisation d'un séjour spécial Ados

#### ■ Séjour « Match d'impro au camping »

Du 6 au 10 juillet (11/15 ans)

Ce séjour est à destination des adolescents. Il se déroulera au camping de Curbans. Les adolescents auront l'opportunité de participer à un projet théâtre parallèlement à de nombreuses activités sportives et aquatiques.

■ **Séjour « des apprentis campeurs »**  
du 20 au 21 juillet (6/9 ans)

■ **Séjour « des campeurs en herbe »**  
du 22 au 24 juillet (10/15 ans)

■ **Séjour « des apprentis campeurs »**  
du 17 au 18 août (5/7 ans)

■ **Séjour « des campeurs en herbe »**  
du 19 au 21 août (7/11 ans)



Animé par Xavier Mordefroid, comédien de la compagnie des Matagots, ils découvriront les spécificités du théâtre d'improvisation et **auront la chance de monter un spectacle qui aura lieu le jeudi 9 juillet, en fin de journée, auquel vous êtes tous conviés**.



## Médiathèque : Programme estival

La programmation culturelle estivale de la médiathèque se déploie dans et hors les murs :



**LIRE À LA PLAGE :** La médiathèque vous proposent un salon de lecture de plein air : livres, magazines, jeux...

Rassurez-vous : pendant ce temps-là, la médiathèque reste ouverte de 15h à 18h30.

**Mercredi 15/07 de 15h à 18h : baie de Chanteloube**

**Mercredi 22/07 de 15h à 18h : baie Saint-Michel**

**Mercredi 29/07 15h à 18h : baie de Chanteloube**

### ATELIER : LES P'TITS POUCES AU PARC !

Venez partager jeux de doigts, comptines et enfantines, en apprendre de nouvelles, nous en faire découvrir...

Un moment à vivre en famille !

**Mercredi 8 juillet et 5 août 2026 de 10h30 à 11h - Parc des Moulettes pour les petits jusqu'à 5 ans - jauge limitée : réservation très conseillée - venir bien à l'heure !**

### EXPOSITION «EQUILIBRES», PHOTOGRAPHIES DE PATRICE MILLET

Contemplatif de la nature, photographe animalier autodidacte, Patrice Millet vit à Chorges depuis 25 ans. À travers sa collection « Equilibres », c'est la beauté fragile du petit monde des insectes qu'il souhaite partager.

souhaite partager.

**Vernissage et rencontre : vendredi 10 juillet à 18h**

**Du 4 au 31 juillet - exposition visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque - tout public**

### ATELIER : CONSTRUCTION LEGO

Des briques en vrac pour laisser libre cours à votre imagination ! Venez jouer, construire les histoires, personnages, paysages ou aventures qui vous inspirent.

**Du 5 au 8 août - aux horaires d'ouverture de la médiathèque - tout public**



### THÉÂTRE DE RUE : LA BEAUTÉ DE NOS VIES BANCALES PAR LA CIE LA SOUPAPE

Envahies par un sentiment de liberté, elles décident de partir suite à un chagrin d'amour, une envie de voir autre chose et un baby blues... Un spectacle visuel et humoristique !

**Mardi 28 juillet à 18h - Place du Fort à Chorges - à partir de 10 ans - Durée : 40 mn - gratuit**

### CONCERT FLOTTANT : PROGRAMME DÉTAILLÉ À VENIR

Dans le cadre du Panorama tour organisé par l'association Kaya. En partenariat avec l'Office du tourisme de Serre-Ponçon.

**Mardi 11 août à 18h - plage de la Baie St-Michel**

**Tout public - Durée : 1h - gratuit**

Toutes les dates dans notre plaquette estivale disponible à la médiathèque ou en ligne à l'adresse suivante :

[www.mairie-chorges.fr/culture-chorges](http://www.mairie-chorges.fr/culture-chorges)

## Forum des associations Caturiges

Cette année le forum des associations se déroulera en deux temps :

■ **Le mercredi 2 septembre 2026 :** Dans la cour de l'école élémentaire et sur le parking Jules Garcin de 13h30 à 17h00 avec la présence des enfants de l'accueil de loisirs. Les associations auront la possibilité de présenter et de faire découvrir leurs activités au public.

■ **Le samedi 5 septembre 2026 :** Dans la salle omnisport « André ARNAUD » de 10h00 à 13h00.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire dans les associations de leur choix.

### Agenda

- **18/06 :** Adaptation du logement de 14h à 16h - Médiathèque
- **Du 20 au 21/06 :** Fête de la musique à Chorges
- **28/06 :** Compétition de skateBoard zone Pré-Marchon
- **Du 3 au 4/07 :** Swim Challenge Embrun - Baie St-Michel
- **Du 17 au 19/07 :** Fête de la Saint-Victor
- **23/07 :** Cinema plein air au Parc des Moulettes
- **Du 25 au 26/07 :** Fête du hameau du Fein
- **Du 31/07 au 01/08 :** Concert électro SOLEYA - Baie de Chanteloube

- **08/08 :** Fête du hameau du Martouret
  - **11/08 :** Concert Flottant à la Baie Saint-Michel
  - **14/08 :** Fête de la Baie Saint-Michel
  - **22/08 :** Fête du hameau des Bernards
- ET TOUT L'ÉTÉ :**
- **Tous les dimanches de 8h à 13h -** marché alimentaire et artisanal au centre-ville
  - **Du 09/07 au 27/08, le mercredi,** marché nocturne et animation musicale **de 18h à 23h**

